

## Mon propriétaire peut-il mettre fin au bail à vie (Bruxelles) ?

Mise à jour : Mercredi 22 septembre 2021

Région de Bruxelles-Capitale

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Votre propriétaire **ne peut pas mettre fin au bail avant votre décès, sauf si le contrat de bail prévoit qu'il peut**. Dans ce cas, il doit respecter les modalités prévues par le bail.

La première chose à faire est donc de vérifier dans votre contrat si cette possibilité existe.

Dans tous les cas, même si le bail ne le prévoit pas, le propriétaire peut toujours :

- demander au juge de paix de mettre fin au bail si vous ne respectez pas vos obligations.
- se mettre d'accord avec vous sur une date de rupture anticipée.

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter :**

### Les références légales

[Article 239§2 du Code bruxellois du logement](#)

### Les documents types

[Brochure : Un mauvais bail, ça peut faire mal - les baux d'habitation à Bruxelles - éditée par Service public régional de Bruxelles - édition juin 2023](#)

